Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 5

Artikel: Allocations de renchérissement pour les chômeurs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384092

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allocations de renchérissement pour les chômeurs.

Les initiateurs du Mouvement des lignes directrices ont, dès le début, veillé en premier lieu à améliorer la situation des chômeurs. C'est pourquoi le Mouvement a posé des revendications concernant la création d'occasions de travail et le maintien des prix de consommation des principales denrées alimentaires. Les autorités n'ayant pas suffisamment tenu compte de ces diverses requêtes la commission du Mouvement des lignes directrices a adressé au Conseil fédéral, en date du 5 mars 1937, un mémoire dans lequel elle revendique le versement d'allocations de renchérissement pour les chômeurs. Voici le texte de ce mémoire:

« Ce n'est pas la couverture or insuffisante dont disposait la Banque nationale ni l'attaque de la spéculation étrangère qui, le 26 septembre 1936, ont contraint le Conseil fédéral à recourir à la dévaluation du franc suisse, mais bien le chômage sans cesse croissant. Il n'est donc pas faux de prétendre que l'on a procédé à la dévaluation avant tout parce que la politique suivie jusqu'ici n'a pas donné de solution au problème du chômage et, partant, que la dévaluation est surtout un moyen de venir en aide à nos chômeurs.

Quelques-unes de nos organisations affiliées vous ont soumis à diverses reprises des propositions quant à la manière de mettre la dévaluation à profit pour ranimer le plus vite possible la vie économique et réduire dans le plus bref délai le nombre des chômeurs. Nous étions d'avis qu'il fallait laisser se déployer dans tous ses effets l'amélioration économique consécutive à la dévaluation et tout mettre en œuvre pour la développer et ce, d'une part, en créant des occasions de travail pour l'industrie indigène pour réintégrer le plus grand nombre possible de chômeurs dans le processus de la production, d'autre part en éliminant la crise de notre économie en relevant les prix tombés trop bas sans toutefois réduire le pouvoir d'achat des salariés; c'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour que l'on empêche la hausse des prix des denrées alimentaires de première nécessité. Ces mesures auraient permis d'améliorer rapidement toutes les branches de notre économie.

Malheureusement une partie infime seulement de ces propositions ont été réalisées. *Cela a eu pour conséquence, que les chô-*

meurs qui auraient dû être les premiers à bénéficier de la dévaluation sont tombés dans une misère plus grande encore.

Actuellement, 5 mois après la dévaluation, le nombre des chômeurs complets est encore de 110,000; soit tout au plus 13,000 de moins qu'il y a une année au moment où le chômage atteignait son point culminant, tandis qu'en mettant nos propositions de création d'emplois immédiatement à exécution on aurait pu réduire sensiblement le chômage. D'autre part, en comptant la hausse du prix des vêtements et le renchérissement du lait et des produits laitiers, le coût de la vie a déjà augmenté de 5% tandis qu'en appliquant nos propositions de maintenir bas le prix du pain, de la farine, des pâtes alimentaires, du lait et des produits laitiers, le renchérissement n'aurait pas dépassé le 3%.

En regard de cette situation regrettable due au chômage encore très intense et au coût de la vie sans cesse augmentant, *il est absolument indispensable que l'on vienne d'une autre manière en aide aux chômeurs.* Et cela dans le sens préconisé déjà dans notre requête du 12 décembre: *en adaptant les secours de chômage au renchérissement de la vie.*

Personne ne contestera le fait même que le renchérissement s'est accéléré au cours des derniers mois. On a beaucoup trop peu tenu compte en effet de ce que le renchérissement ne s'est pas produit seulement depuis la dévaluation, mais qu'il a commencé plus d'une année avant. De mai 1935 jusqu'en septembre 1936, l'indice du coût de la vie a augmenté de 4 points ou de 3,2%. Jusqu'à fin janvier 1937 l'augmentation de l'indice du coût de la vie comportait 7 points ou 5,6%. Si nous comptons la hausse des prix qui ne se répercute qu'en février ou même plus tard encore, *nous arrivons à un renchérissement approximatif de 10 points environ ou de 8% pour la période allant de mai 1935 au début de mars 1937.*

De plus il faut considérer que le renchérissement ne frappe pas tous les objets dans la même proportion. Tandis que pour le moment les loyers restent quasi inchangés, la plupart des denrées alimentaires les plus indispensables et le combustible ont fortement augmenté, voire même beaucoup plus que ne le laissent supposer les chiffres moyens. Qu'il nous suffise de citer quelques exemples:

Pain mi-blanc	31,4%
Pain complet	14,2%
Farine	52,9%

Pâtes alimentaires	25,0%
Beurre de table	6,4%
Beurre de cuisine	19,1%
Fromage, Emmental Ia.	13,6%
Sucre blanc, cristallisé	63,0%
Sucre en morceaux	30,2%
Graisse comestible, qualité inférieure .	17,7%
Graisse de coco en tablette . . .	36,0%

Ce sont là précisément des denrées indispensables à l'alimentation journalière. Les chômeurs sont particulièrement frappés par les hausses de prix, plus particulièrement celles touchant le pain, la farine, les farineux, la graisse comestible, le sucre. Etant donné les secours modestes qu'ils touchent de l'assurance-chômage et ensuite de l'aide de crise lorsqu'ils n'ont plus droit aux secours ordinaires, ils sont obligés de se restreindre davantage encore. La crise se prolongeant, la plupart des chômeurs ont épuisé leurs économies et se voient contraints de réduire encore leurs conditions d'existence. Or, il y a des limites et l'on ne saurait aller plus loin dans le domaine des restrictions sans attenter à la santé des familles de chômeurs et partant à l'ensemble du peuple.

Nous sommes persuadés que la majorité du peuple suisse est d'accord que l'on vienne tout d'abord en aide à ces victimes du renchérissement. C'est pourquoi nous proposons que la Confédération accorde une *allocation de renchérissement aux chômeurs* qui serait à verser tant aux membres des caisses de chômage qu'aux bénéficiaires des secours de crise. Ces allocations de renchérissement que la Confédération aurait à supporter devraient s'élever par jour d'indemnité à:

pour les chômeurs célibataires sans charge de famille	fr. —.50
pour les chômeurs ayant charge de 1 à 2 personnes	» 1.—
pour les chômeurs ayant charge de 3 personnes . .	» 1.20
pour les chômeurs ayant charge de 4 personnes . .	» 1.40
pour les chômeurs ayant charge de 5 personnes et plus	» 1.60

L'octroi de ces allocations est d'autant plus justifié, que les secours aux chômeurs ont été réduits à plusieurs reprises en même temps que le coût de la vie jusqu'en 1935. Les indemnités versées par l'assurance-chômage ont été diminuées automatiquement par rapport aux baisses de salaires. En outre, on a introduit des normes maxima pour les indemnités et pour les secours de crise également les taux ont été réduits pour une grande partie des chômeurs.

Nous espérons vivement que le Conseil fédéral élaborera au plus vite un projet faisant droit à nos propositions. A notre avis, le cas est *urgent* si l'on ne veut pas accentuer la tension sociale née de la crise persistante et de la hausse constante des prix à laquelle nous assistons depuis quelque temps.

Quant au *financement* de nos propositions il serait réalisable grâce aux moyens prévus pour les secours de chômage dans le budget pour 1937, à la condition que le chômage diminue dans une forte proportion. Par contre s'il ne diminue que dans la mesure où il l'a fait jusqu'ici, la somme prévue au budget suffira à peine à couvrir les besoins normaux de l'assurance-chômage et de l'aide de crise. Nous ne doutons pas, par conséquent, que les Chambres accepteront d'accorder les crédits complémentaires nécessaires à cet effet. De plus, dans notre requête du 12 décembre, nous avons évoqué un moyen de couvrir ces dépenses, soit un moyen parfaitement supportable du point de vue économique et parfaitement justifié du point de vue social. Un impôt prélevé sur les bénéfices réalisés à la suite de la dévaluation fournirait les moyens nécessaires pour financer l'aide justifiée aux chômeurs. »

Economie politique.

La conjoncture durant le premier trimestre 1937.

Depuis quelques années déjà nous pouvions prévoir dans nos aperçus sur la situation économique l'amélioration qui se manifeste actuellement à l'étranger. En 1936, les marchés ont subi une animation qu'ils ne connaissaient plus depuis longtemps et depuis l'automne dernier, le mouvement ascendant de l'amélioration est devenu quasi général, on peut même dire qu'il a pris un rythme accéléré depuis le début de 1937. Ce qu'il faut déplorer en l'occurrence, c'est que devant ce mieux qui se dessine, l'économie capitaliste privée commet des exagérations par la spéculation. L'augmentation de la demande de matières premières et de denrées alimentaires a provoqué une hausse de prix spéculative, laquelle a été, en avril, sensiblement atténuée par l'effondrement des positions de hausse.

Le deuxième trimestre qui a suivi la dévaluation étant échu, il y a moyen en *Suisse* de juger avec plus de certitude les effets de la décision du 26 septembre. L'exportation et le tourisme ont pu se réadapter aux conditions du marché mondial et prendre une part très importante au mouvement ascendant qui se manifeste dans l'économie mondiale et même dans des proportions plus prononcées que l'on ne s'y attendait. Cet état de choses donne lieu à un optimisme peut-être exagéré en maints endroits, surtout au Palais fédéral, où l'on considérait autrefois la dévaluation comme un malheur national et où l'on condamnait tous ceux qui osaient prétendre qu'elle s'avérait indispensable.